



Rentrée 2020/2021 CAP PETITE ENFANCE ALTERNANCE

Circulaire à l'attention des étudiants en alternance

Paris, le lundi 13 juillet 2020

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous retrouver à la prochaine rentrée scolaire. Bienvenue à ceux qui ont fait le choix de notre établissement. La communauté éducative porte un regard plein d'espérance sur chaque étudiant pour lui permettre de s'épanouir sur le plan personnel et de construire son avenir scolaire et professionnel. Dans le respect des différences, nous voulons développer le «savoir-vivre» ensemble.

La rentrée des étudiants aura lieu Mardi 1er septembre 2020 de 08h00 à 17h00 sur le site de Reille, 18 avenue de Reille 75014 PARIS.

Pour préparer au mieux la nouvelle année scolaire, nous vous adressons d'ores et déjà quelques informations utiles (voir au dos).

Nous vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez-vous le :

Vendredi 28 août 2020 à 14h00

pour les étudiants n'ayant pas de contrat en alternance.

Votre présence est obligatoire pour un bilan de recherche au 60 rue Vergniaud 750013 Paris

La signature d'un contrat est obligatoire pour l'inscription définitive dans la formation.

Les cours auront lieu:

18 avenue Reille – Paris 14^{ème}

OU

60 rue Vergniaud – Paris 13^{ème}

Veillez croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

C. DANGUY DES DESERTS
Responsable UFA/CFC

B. CHIBANI-MANDEVILLE
Directrice-Coordinatrice

GROUPE SCOLAIRE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Ecole et Collège privés Sainte-Anne – Sainte-Marie – Lycée polyvalent privé Notre-Dame
UFA Notre-Dame (rattaché au lycée) – Centre de Formation Continue Saint-Vincent-de-Paul

49 rue Bobillot, 75013 PARIS – Tél : 01 45 80 02 13 ou 01 45 80 77 90 – Fax : 01 45 65 27 06
@ mail : contact@gs-svp.com - Site : www.gs-svp.com



1. LISTE DES DOCUMENTS REMIS PAR L'ÉTUDIANT

Le jour de l'accueil dans les classes, chaque étudiant remettra impérativement les documents suivants, dûment complétés, au Professeur Principal :

1. L'attestation d'assurance "Responsabilité Civile"
(demande à faire dès aujourd'hui auprès de votre assureur)
2. Le Certificat médical d'aptitude et de Vaccination pour stages dûment complété par votre médecin

2. DOCUMENTS REMIS LE JOUR DE LA RENTRÉE

Au moment de l'accueil dans les classes, chaque étudiant recevra les documents suivants :

- L'emploi du temps provisoire jusqu'au lundi 30 septembre 2020
- La Charte et le formulaire de responsabilisation relatif au bon usage de l'informatique, de l'internet, et des salles et matériels spécifiques
- Le formulaire du droit à l'image

3. INFORMATIONS IMPORTANTES 2020/2021

① MALADIE ET ABSENCES

En cas d'absence, prévenir l'établissement dès la première demi-journée. Au retour, l'étudiant doit présenter un justificatif : **un arrêt de travail**. L'étudiant en alternance est salarié, les règles du droit du travail s'appliquent. L'employeur est informé mensuellement par l'établissement de l'assiduité de son salarié.

Tout appel téléphonique doit être confirmé par mail à la vie étudiante : a.diouf@gs-svp.com

① ASSURANCES :

Les étudiants sont couverts par la Mutuelle Saint-Christophe.

- Mutuelle Saint-Christophe** – 277 rue Saint-Jacques – 75005 PARIS
- 01 56 24 76 0

① ACCIDENTS

En cas d'accident survenu dans l'établissement à un étudiant dont la famille n'a pas pu être contactée, le Chef d'Etablissement prend la responsabilité de le faire transporter à l'hôpital le plus proche par les Sapeurs-Pompiers.

① SECURITE SOCIALE

Les étudiants sont couverts par la sécurité sociale de l'employeur. A défaut d'employeur à la rentrée, ils peuvent bénéficier de la sécurité sociale de leurs parents jusqu'à l'âge de 21 ans. Pour les jeunes de plus de 21 ans, ils peuvent bénéficier d'une couverture sociale prise en charge par la Région Île-de-France. Pour en bénéficier merci de s'adresser au professeur principal le jour de la rentrée.

① TRANSPORTS

Un certificat de scolarité est remis aux étudiants pour bénéficier de la carte Imagine R' pour ceux dont l'inscription est confirmée par l'envoi du dossier.



❶ EXAMENS

Les étudiants âgés de 16 ans et plus et passant un examen doivent impérativement produire une **pièce d'identité** (passport ou carte nationale d'identité) et l'**attestation de recensement à la journée d'appel** délivrée par la Mairie du domicile. Sans ces documents, leur inscription ne sera pas prise en compte par le Service Inter-académique des Examens et Concours.

❶ PASTORALE

Tous les étudiants sont invités à participer à la vie de la Pastorale. Des temps d'échanges et diverses activités seront organisés notamment à l'occasion des temps forts (Saint-Vincent de Paul, Temps du souvenir, Noël, Pâques...) de l'établissement.

IMPORTANT :

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, nous devons pouvoir vous joindre à tout moment. Tout changement de coordonnées (adresse, numéro de téléphone) doit IMPÉRATIVEMENT et IMMÉDIATEMENT être communiqué au secrétariat par mail : secretariatsup@gs-svp.com

Merci !

CONTACTS PRINCIPAUX

Madame Danguy des Déserts, responsable UFANotre-Dame / CFC Saint-Vincent-de-Paul
c.danguydesdeserts@gs-svp.com

Annexe de l'Enseignement Supérieur : secretariatsup@gs-svp.com